

Lycée R.Rolland Ivry sur Seine – Présentation familles
22 janvier 2019

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo

Diaporama officiel adapté par les psy-EN (E.Viovy-Théault, E.Bédécarrasburu)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme Viovy-Théault: S et STMG
Au lycée le mardi matin et vendredi
(sauf un vendredi après-midi par mois, au CIO)
Au CIO le mardi après-midi

Mme Bédécarrasburu: ES et L
Au lycée le jeudi
Au CIO le lundi après-midi

*Au lycée : les rendez-vous se prennent auprès des professeurs-documentalistes
ou des surveillants*

*Au CIO : accueil sans RV, ou possibilité de RV sur certaines plages horaires (se
renseigner par téléphone)*

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

2

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2019 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Jeu. 14 Mars : dernier jour
pour formuler mes vœux

OUVERTURE DE LA PLATEFORME

Depuis le 20
Décembre

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 20 décembre 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2019 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**

➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure
- > en version Android et iOS

Disponible le
1^{er} mars
2019



N'oubliez pas de télécharger l'application

PARCOURSUP.FR : UNE SOURCE D'INFORMATIONS

Depuis le 20
décembre

- > **s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- > **consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche permettant d'accéder à **plus de 14 000 formations**
 - **L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, IUT, Licences, écoles, IFSI, EFTS ...), y compris des formations en apprentissage**
 - **Parmi les nouvelles formations cette année :**
 - Les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
 - Les EFTS : Etablissements de Formation au Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

20 décembre 2018 – 22 janvier 2019

1

Novembre 2018 → Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

**Fin novembre-janvier: information
sur le site Terminales 2018-2019**

Des **vidéos
tutorielles** sont
proposées sur
Parcoursup pour
bien comprendre le
fonctionnement de
la plateforme.

Décembre: fiche dialogue

**20 Décembre : ouverture du site
Parcoursup, je peux consulter l'offre
de formation**



TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

TERMINALES 2018/2019
Premières et Terminales : 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep NON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

© MEN - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

Cours en ligne d'initiation/découverte :

<http://www.mooc-orientation.fr/>

RECHERCHER UNE FORMATION SUR PARCOURSUP



[C'est quoi ?](#) [Calendrier](#) [Les formations](#) [Questions fréquentes](#) [Contact](#)

INFO FLASH : Certaines formations sont en train de terminer leur paramétrage. Elles seront rendues visibles progressivement très prochainement.

RECHERCHE DE FORMATIONS

Recherche par critères

Formation

Par type de formation :

DUT



Par spécialité :

Techniques de commercialisation

Lieu

Par région :

Ile-de-France

Par académie :

Indifférent

Par département :

Indifférent

Par ville :

Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage 
- Formations pour sportif de haut niveau 
- Formations pour artiste confirmé 
- Avec enseignement à distance uniquement

 Lancer la recherche



RECHERCHER UNE FORMATION SUR PARCOURSUP

RECHERCHE DE FORMATIONS

23 formations trouvées

🔍 Nouvelle recherche

1

2

Suivante →

Trier les résultats par :
nom d'académie ▼

Affichage des résultats de 1 à 20

Critères spécifiques

- Formation en apprentissage (9/9)
- Formation avec aménagements pour sportif de haut niveau (4/4)
- Formation avec aménagements pour artiste confirmé (4/4)
- Formation avec aménagements pour autre public spécifique (2/2)

Académies

- Créteil (8/8)
- Paris (2/2)
- Versailles (13/13)

Départements

- 75 - Paris (2/2)
- 77 - Seine-et-Marne (5/5)
- 78 - Yvelines (3/3)
- 91 - Essonne (4/4)

I.U.T. de Sénart - Antenne de Fontainebleau - P12 (Public) 🏛️

DUT - Techniques de commercialisation

Académie : Créteil
Fontainebleau - Seine-et-Marne

📄 Détails

I.U.T de Sénart/Fontainebleau - Site Sénart - P12 (Public) 🏛️

DUT - Techniques de commercialisation

Académie : Créteil
Lieuxaint - Seine-et-Marne

📄 Détails

I.U.T de Sénart/Fontainebleau - Site Sénart - P12 (Public) 🏛️

DUT - Techniques de commercialisation - en apprentissage

Académie : Créteil
Lieuxaint - Seine-et-Marne

📄 Détails

I.U.T de Marne la Vallée - Antenne de Meaux (Public) 🏛️



INFORMATIONS SUR LA FORMATION

I.U.T. de Créteil-Vitry - Site de Créteil- UPEC - Créteil (94)

DUT - Techniques de commercialisation

Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais	Coordonnées
						
Sélectivité						
Formation sélective						
Langues et option						
Langue vivante 1 : Anglais						
Langue vivante 2 : Allemand, Espagnol						
Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : B2						
Porte ouvertes						
Dates journées portes ouvertes et/ou journées d'immersions : Mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00 Samedi 9 février 2019 de 10h00 à 16h00						
Aménagements pour les publics spécifiques						



PARCOURSUP.FR : UNE SOURCE D'INFORMATIONS

Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2018 :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Connaissances et compétences attendues
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2018
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Contacts : référent handicap ; responsable pédagogique ; étudiants ambassadeurs (période limitée)

D'autres informations dès le 22 janvier 2019 :

- > Nombre de places proposées en 2019
- > Taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, débouchés, taux d'insertion professionnelle
- > Secteur géographique (pour les licences)

ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *14 mars* > 3 avril 2019

2

22 Janvier → 3 Avril 2019

Je formule mes vœux & finalise mon dossier

Au deuxième trimestre: on continue à réfléchir on participe à la **deuxième semaine de l'orientation, on va dans des salons et aux portes ouvertes**

22 janvier-14 mars

Je crée mon dossier sur Parcoursup
Je formule mes vœux (**maximum 10**)
sans les classer avec possibilité de
sous-vœux selon les formations

Mars

Conseil de classe du 2^{ème} trimestre
chaque vœu formulé fait l'objet une
fiche avenir avec appréciations des
professeurs et du chef d'Etablissement

3 avril : dernier jour pour finaliser
mon dossier avec les éléments
demandés et **confirmer les vœux**

5 avril au 10 mai

Examen des vœux formulés par les élèves

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Pour s'inscrire il faut :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

***Conseil** : renseigner le numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

22[•] Janvier > 14[•] Mars 2019
Formulation des vœux

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveautés
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Deux parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il formule des vœux dans des formations hors Parcoursup, et s'il a des projets professionnels ou personnels en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins (accompagnement par les commissions académiques).

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES (UNIQUEMENT)

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** (aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée)
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** (les résultats ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat)
- > **Questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** à partir du 22 janvier
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** (opération à réaliser au plus tard le 3 avril inclus)

LES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

- > Certains types de formation font l'objet d'un vœu multiple.
- > Les types de formations concernées :
 - BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS** regroupés à l'échelle nationale
 - PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements, sans les classer.
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité = ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

VŒUX MULTIPLES COMPTABILISÉS(1/6)

Les BTS, DUT et DN MADE :

- > Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité et les DN MADE par mention à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : DUT Information-communication)
- > **Pour demander une spécialité de BTS, de DUT ou une mention de DN MADE**, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- > Pour demander une spécialité de BTS, DUT, DN MADE le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Max demande le DUT Information-communication dans 4 établissements en France

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le DUT Information-communication comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux quelle que soit leur localisation

VŒUX MULTIPLES COMPTABILISÉS(2/6)

Les DCG (diplôme de comptabilité et gestion) :

- > Ils sont **regroupés à l'échelle nationale**
- > **Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu** du vœu multiple
- > Pour demander un DCG, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Laura demande un DCG dans 5 établissements

→ Dans le décompte total de Laura, les demandes en DCG comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux quelle que soit leur localisation

VŒUX MULTIPLES COMPTABILISÉS(3/6)

Les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

VŒUX MULTIPLES NON COMPTABILISÉS (4/6)

Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social en IFSI ou EFTS :

- > Chaque établissement (IFSI ou EFTS) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un **sous-vœu** d'un vœu multiple.
- > Pour les IFSI, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.
- > Pour les EFTS, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple :

- > Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par Médecine Sorbonne Paris 6 (10 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Charles Foix, Croix Saint Simon, Pitié Salpêtrière, Campus Picpus...
- > Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Paris 12 (10 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 10 proposés.

Au total, **les vœux IFSI comptent pour 2** dans la liste d'Amir. En revanche, **les sous-vœux** d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis **ne sont pas comptés** dans le nombre de 20 sous-vœux maximum.

VŒUX MULTIPLES NON COMPTABILISÉS (5/6)

La PACES en Ile-de-France :

- > La PACES Ile-de-France est **regroupée à l'échelle de la région Ile-de-France**
- > **Chaque UFR médicale de la région correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande la PACES en Ile-de-France, il formule un vœu multiple et peut choisir **toutes les UFR médicales en IDF : le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- > **Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région**

Exemple : Justine demande la PACES en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région

- La demande de PACES en Ile-de-France compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

VŒUX MULTIPLES NON COMPTABILISÉS (6/6)

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

DÉCOMPTE DES VŒUX : EXEMPLE

- Licence sciences de la vie à l'université Diderot
- Licence sciences de la terre à l'université Diderot
- Double Licence biologie et mathématiques à Paris-sud
- PACES Ile de France : Diderot, Descartes, Sorbonne Université, Paris Sud, Paris est- Créteil
- PACES Amiens
- Concours Advance : Sup biotech' Villejuif, Epita : Paris, Toulouse, Rennes
- DUT génie biologique option diététique :
 - IUT Bordeaux,
 - IUT Montpellier,
 - IUT Lille,
 - IUT Evreux
- CPGE BCPST :
 - Chaptal : sans internat
 - Pierres Gilles de Gennes : sans internat
 - Thuilier (Amiens): avec internat et sans internat

> 8 vœux et 7 sous-vœux

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Rôle renforcé du 2^e conseil de classe de terminale

- Examen de chaque vœu de l'élève et, si l'élève l'a finalisé, du projet de formation motivé
- Appréciation du P.P. et avis du chef d'établissement sur les capacités à réussir de l'élève via une **fiche Avenir**
- Une fiche Avenir par vœu, consultable par l'élève et sa famille sur parcoursup.fr à **partir du 15 mai**

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

- > **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au
10 mai

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

UN MODÈLE D'ADMISSION... (1/3)

...Qui encourage la mobilité géographique :

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) : il n'y a pas de secteur géographique

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

**Nouveauté
2019**

Secteur géographique Ile-de-France

Tous les candidats résidant en Île-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) appartiennent désormais au même secteur géographique, sans distinction entre les 3 académies.

EXCEPTION pour la licence Sciences de l'éducation qui reste académique.

Le secteur géographique s'applique **quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur.

UN MODÈLE D'ADMISSION ... (2/3)

...Qui favorise la mobilité sociale :

- > Des **places sont accordées en priorité aux élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

En 2018 : + 21% de boursiers admis dans l'enseignement supérieur

... Qui favorise l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

- > un nombre de **places en DUT est accordé en priorité aux bacheliers technologiques**

En moyenne, 34% des places en DUT sont réservées aux bacheliers technologiques. Pour le DUT Techniques de commercialisation, ce taux s'élève à 41%.

UN MODÈLE D'ADMISSION... (3/3)

...Qui prend en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

- > **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)**
 - La règle : l'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.**
 - L'admission en IFSI se fait sur dossier, sans entretien.
 - Des spécificités pour l'accès des bacheliers technologiques en DUT.

- > **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES**
 - la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
 - l'université peut subordonner son admission au suivi d'**un parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont étudiés puis ordonnés par une commission d'examen des vœux

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

15 mai – 19 juillet 2019

3

15 Mai → 19 Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



PHASE D'ADMISSION

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Le dossier personnel des candidats est ainsi actualisé chaque jour.
- > Vœux en attente : dès lors que cette information est disponible, **le rang du candidat dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 sont affichés** pour chaque formation demandée.
- > La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite : **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

Nouveautés
2019

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du
15 mai

- > **Le 15 mai** : le-la lycéen-ne prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il-elle répond à **TOUTES** les propositions d'admission envoyées, **en respectant les délais de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > Le candidat ne peut accepter qu'**une proposition à la fois**. S'il reçoit ultérieurement une nouvelle proposition et l'accepte, il renoncera de ce fait à la proposition qu'il avait acceptée auparavant.
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

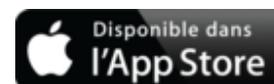
COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par courriel dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup** le cas échéant
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse électronique et leur numéro de portable (dossier candidat / profil)

> **L'application Parcoursup:**



- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure

Disponible le
1^{er} mars
2019

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> Délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition :

- **Entre le 15 et le 19 mai : 5 jours (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : 3 jours (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites de réponse sont affichées en face de chaque proposition, dans le dossier candidat

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

- > **Le-la lycéen-ne reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le-la lycéen-ne reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition**, et ainsi renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE (FACULTATIF)

Nouveauté
2019

> **Quand ?** à partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

> **Pour qui et pourquoi ?**

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui sont certains de leurs choix.
Pour éviter à ces candidats d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

> **Comment ?**

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

> **Exemple** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux en attente.

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. diapos suivantes).

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

> **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**

> **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Nouveauté
2019

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Nouveauté
2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

CESURE : MODE D'EMPLOI

- > **Un-e lycéen-ne peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - > Durée : un semestre à une année universitaire
 - > Demande à faire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - > Etablissement informé **uniquement** au moment de l'inscription administrative
 - > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Inscription dans la formation donc statut étudiant pendant toute la période de césure
- Droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :
- > Le site est désormais « accessible » à tous
- > chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- > le lycéen peut **s'il le souhaite** renseigner une **fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.
- > **A qui est destinée cette fiche ?** Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. **Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.**

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr



parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION